



CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

Informations actualisées sur l'initiative «Un pays – un produit prioritaire»

Résumé

Le présent document contient des informations actualisées sur l'initiative «Un pays – un produit prioritaire», à l'intention du Comité du Programme (134^e session) et du Conseil (171^e session). Y sont présentés le contexte, une vue d'ensemble des principaux éléments de l'initiative, les progrès accomplis dans la mise en œuvre et les prochaines étapes.

L'initiative «Un pays – un produit prioritaire» est un modèle commercial innovant qui vise à promouvoir des systèmes agroalimentaires inclusifs, rentables et écologiquement durables en développant des produits agricoles spéciaux. Ses objectifs sont de faciliter la création de chaînes de valeur alimentaire durables et inclusives pour les agriculteurs familiaux et les petits exploitants, d'aider les Membres à mettre en œuvre le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Programme quinquennal (2021-2025), l'initiative est dotée d'un mécanisme d'organisation et de coordination aux niveaux mondial, régional et national. Sa mise en œuvre comprend la promotion de différents produits agricoles spéciaux d'origine végétale ou animale.

L'initiative «Un pays – un produit prioritaire» favorise les synergies internes, en faisant des liens avec d'autres initiatives et programmes pertinents de la FAO et de l'ONU, et renforce la coopération et la collaboration externes, y compris les mécanismes de coopération technique et la mobilisation de ressources.

L'initiative a été lancée officiellement par le Directeur général de la FAO en septembre 2021. Son comité directeur, créé en novembre 2021 et présidé par le Directeur général, est chargé de superviser la mise en œuvre. Son secrétariat, qui s'occupe des tâches quotidiennes, se trouve au sein de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP).

Depuis mars 2022, l'initiative a été lancée dans toutes les régions de la FAO: Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique du Nord, et Europe et Asie centrale. Les manifestations organisées pour chacun de ces lancements ont été bien suivies, et des hauts fonctionnaires et diverses parties prenantes y ont participé.

Le 29 septembre 2022, il a été organisé une séance d'information informelle pour présenter l'initiative et ses derniers progrès aux Membres.

L'initiative contribue à la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et de ses domaines prioritaires du programme (DPP), en particulier l'AP 1 (DPP 1 relatif à l'amélioration de la production), à savoir l'«innovation au service d'une production agricole durable».

Actuellement, plus de 70 Membres des cinq régions se sont dits intéressés par le principe de promouvoir le développement durable de plus de 40 produits agricoles spéciaux.

Pour l'heure, les priorités sont de choisir les produits agricoles spéciaux pour les pays intéressés, de déterminer dans quels pays des projets seront menés, d'amener l'initiative au niveau des pays et des agriculteurs, de mobiliser des ressources financières pour soutenir les activités au niveau des pays et de sensibiliser et d'informer les parties prenantes.

Suite que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner

Le Comité du Programme et le Conseil sont invités à:

- prendre note avec satisfaction des progrès accomplis concernant l'initiative «Un pays – un produit prioritaire» et reconnaître le rôle de celle-ci s'agissant de renforcer l'appropriation par les pays et d'aider les Membres à exploiter leur potentiel unique en trouvant des produits agricoles spéciaux;
- réfléchir à la voie à suivre pour renforcer le mécanisme de coordination et de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, en particulier le soutien, la mobilisation des ressources et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Jingyuan Xia
Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP)
Tél.: +39 06570 5698
Courriel: Jingyuan.Xia@fao.org

I. Contexte

1. Les systèmes de production agricole (culture, élevage, foresterie, aquaculture et pêche) jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de répondre à la demande croissante de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres et de combustible. Leur productivité est entravée par les contraintes liées aux ressources naturelles, la pollution, la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Ces systèmes reposent toujours sur l'utilisation intensive d'intrants chimiques et ne sont pas toujours assez intégrés, optimisés, diversifiés et innovants.

2. Le fait que l'alimentation de 75 pour cent de la population mondiale repose sur seulement 12 espèces végétales et cinq espèces animales montre combien il est important de cerner et d'exploiter le potentiel des cultures et des races négligées ou sous-utilisées. Ces espèces sont parfois négligées par les chercheurs, les services de vulgarisation et les décideurs et on alloue rarement des ressources à leur promotion et à leur développement. Les cultures et races négligées ou sous-utilisées sont essentielles pour la sécurité alimentaire et la nutrition – en ce qu'elles permettent de diversifier la production et les apports nutritionnels – et peuvent améliorer les moyens de subsistance à grande échelle.

3. La FAO a lancé l'initiative «Un pays – un produit prioritaire» pour contribuer à l'existence de systèmes de chaîne de valeur alimentaire plus durables, améliorer l'accès à une alimentation saine et renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs et la croissance économique, tout en utilisant le moins possible d'intrants chimiques et de ressources naturelles, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires et en atténuant autant que possible les effets néfastes pour l'environnement.

4. Les produits agricoles spéciaux ont des qualités uniques et des caractéristiques particulières qui tiennent, entre autres, à la valeur économique, aux emplacements géographiques, aux pratiques agricoles et aux patrimoines culturels. Contrairement aux cultures de base, ils n'ont pas encore pleinement bénéficié des programmes de développement agricole et rural. Ils tiennent une place de choix parmi les produits agricoles qui contribuent à assurer la sécurité alimentaire et une alimentation saine, à soutenir une bioéconomie durable et à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et la croissance économique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité. Tous les types de produits agricoles peuvent entrer dans cette catégorie et on peut les utiliser et les mettre en avant sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. L'initiative «Un pays – un produit prioritaire» aidera ainsi les pays à exploiter leur potentiel unique en recensant des produits agricoles spéciaux, en améliorant l'accès à des marchés stables et en offrant des occasions d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des points d'entrée qui permettront de concrétiser les priorités définies au niveau national.

5. L'initiative vise à faciliter le développement de chaînes de valeur durables et inclusives pour les agriculteurs familiaux et les petits exploitants, en offrant de nouveaux débouchés aux produits agricoles spéciaux de chaque pays. En outre, elle aidera les Membres par la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Principaux éléments de l'initiative «Un pays – un produit prioritaire»

6. L'initiative repose sur deux principes de base: la conception collaborative et la mise en œuvre dirigée par les pays. L'approche suivie est impulsée par la demande et repose sur l'avantage comparatif mis en évidence par l'examen de tous les éléments de la chaîne de valeur pour chaque produit en particulier. L'initiative promouvra les technologies qui contribuent à la gestion durable des ressources, en faisant participer un large groupe de parties prenantes dans différents secteurs. Elle est **ouverte à tous les pays, à tous les produits, à toutes les chaînes de valeur alimentaire et à toutes les parties prenantes.**

7. L'initiative comptera quatre grands axes de travail visant à la durabilité des chaînes de valeur: i) la production durable grâce aux technologies; ii) l'entreposage, y compris la manutention et le traitement après récolte, le tri, l'emballage et l'entreposage à faible émission de carbone; iii) la transformation au moyen de systèmes de transformation à faible émission de carbone, de grande

qualité et normalisés; iv) le marketing pour promouvoir les produits agricoles spéciaux choisis et concrétiser leur potentiel sur le marché.

8. L'initiative vise à promouvoir des systèmes agroalimentaires durables, de la production à la distribution, et à créer des débouchés commerciaux pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux en développant et en intégrant des chaînes de valeur pour les produits agricoles spéciaux qui soient *plus* efficaces, *plus* inclusives, *plus* résilientes et *plus* durables.

9. Les résultats attendus au titre de l'initiative concordent avec les *quatre améliorations* du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et y contribueront: promouvoir des systèmes de production durables et résilients pour *améliorer la production*, accroître la qualité et la variété pour *améliorer la nutrition*, utiliser moins d'intrants agricoles ou les utiliser plus efficacement pour *améliorer l'environnement* et assurer une croissance économique inclusive pour *améliorer les conditions de vie*.

10. L'initiative tirera profit de la réalisation de tous les DPP, en particulier l'innovation au service d'une production agricole durable (AP 1), l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour les plus vulnérables (AN 2), l'amélioration de la transparence des marchés et la garantie d'une participation équitable aux marchés (AN 5) pour les produits agricoles spéciaux, l'atténuation du changement climatique et la transformation des systèmes agroalimentaires (AE 1) par l'utilisation de produits agricoles spéciaux sous-utilisés et négligés, la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture (AE 3), l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales (AV 1), et la garantie d'une transformation rurale inclusive (AV 2).

11. Les principaux produits de l'initiative sont la mise en place de réseaux techniques pour l'innovation et la transformation, la diffusion de technologies aux fins de la gestion durable, l'élaboration et l'application de politiques, de stratégies et de normes qui serviront d'outils et la mise en place de plateformes d'accès au marché et de mécanismes de coordination efficaces aux niveaux mondial, régional et national.

12. L'initiative contribuera au développement durable des produits agricoles spéciaux dans toutes les régions, en mettant dans un premier temps l'accent sur trois zones agroécologiques clés: les tropiques, les terres arides et les régions montagneuses. On estime que les terres arides abritent 2 milliards de personnes, dont environ 90 pour cent dans les pays en développement, et qu'elles représenteront 44,2 pour cent de la surface terrestre mondiale d'ici 2050. Les tropiques représentent 40 pour cent de la surface de la Terre et abritent plus de 40 pour cent de la population mondiale. Environ 720 millions de personnes, soit 12 pour cent de la population mondiale, vivent dans des régions montagneuses, qui couvrent 25 pour cent des terres émergées de la planète.

13. L'initiative est ouverte à tous les produits et devrait être axée sur le développement durable de produits agricoles spéciaux végétaux (cultures de plein champ et cultures horticoles et forestières), de l'élevage, de l'aquaculture et de la pêche.

14. L'initiative se veut un mécanisme qui coordonne les ressources financières, techniques et humaines afin de relever les principaux défis mis en évidence et elle soutiendra les agriculteurs et les acteurs qui leur sont associés tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, des synergies seront mises en place avec les programmes et initiatives mondiaux de la FAO et de l'ONU.

15. L'initiative s'appuiera sur les efforts externes de coopération et de collaboration, dont la coopération technique et la mobilisation des ressources, qui seront déployés aux niveaux mondial, régional et national. Elle créera des synergies avec différentes sources de financement internes et externes et d'autres formes de soutien.

16. La coopération technique sera axée sur la mobilisation des ressources techniques des établissements de recherche et de formation et du secteur privé. Pour la coopération financière, on cherchera à obtenir le soutien d'établissements financiers, d'organisations de développement, de fondations, du secteur privé, etc., et on acceptera divers types de contributions en nature (mise à disposition d'experts, par exemple). Il est également envisagé de nouer des partenariats avec des

organismes internationaux, des partenaires de développement, des donateurs (par exemple l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds pour l'environnement mondial ou encore le Fonds vert pour le climat), des pays, des régions, la société civile, le secteur privé et le monde universitaire. Il est prévu de mener des programmes soutenus par les pouvoirs publics et des programmes de partenariat pour aider à mettre en avant les initiatives et à les étendre à d'autres régions. On étudie plus avant les possibilités de financement offertes par le mécanisme des contributions volontaires flexibles de la FAO.

17. L'initiative «Un pays – un produit prioritaire» est un programme quinquennal (2021-2025) doté d'un mécanisme d'organisation et de coordination à trois niveaux: i) un comité directeur, au niveau mondial, établi au Siège de la FAO et chargé de superviser la mise en œuvre; ii) un groupe directeur régional qui sera créé dans chaque région et chargé de coordonner la mise en œuvre au niveau régional; iii) un groupe de travail national qui sera créé par chaque pays participant et chargé de mener les activités au niveau national.

18. L'initiative est prise en main et pilotée par les pays et tous les Membres de la FAO sont encouragés à y adhérer et à présenter des propositions adaptées à leurs exigences, à leurs priorités et à leurs avantages comparatifs. Il est prévu que les pays soumettent leurs propositions de projet aux bureaux régionaux par l'intermédiaire du bureau de pays de la FAO (ou son équivalent) dans les délais impartis. Les bureaux régionaux réuniront toutes les propositions des pays et les soumettront au secrétariat de l'initiative dans les délais impartis pour qu'elles soient soumises au comité directeur.

III. État d'avancement de la mise en œuvre

19. L'initiative «Un pays – un produit prioritaire» a été lancée le 7 septembre 2021 à l'occasion d'une manifestation qui a réuni virtuellement près de 1 000 participants de plus de 150 pays.

20. Le comité directeur de l'initiative, présidé par le Directeur général de la FAO, est chargé de superviser la mise en œuvre de cette initiative mondiale. Le secrétariat de l'initiative, hébergé par la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), est chargé de mener à bien les activités quotidiennes, en étroite collaboration avec les points focaux des divisions ou unités concernées et des bureaux régionaux de la FAO.

21. Au niveau opérationnel, il a été formulé un programme-cadre, sur la base d'une approche programmatique, pour faciliter la concrétisation des nouveaux projets sur le terrain et la gestion des ressources provenant des partenaires de développement et des donateurs. En outre, on a formulé un domaine d'impact à valeur ajoutée concernant l'initiative pour soutenir la mise en œuvre des activités conformes au domaine prioritaire du programme AP 1 «L'innovation au service d'une production agricole durable».

22. Aux fins de communication et de sensibilisation, on a créé un logo et une identité visuelle pour l'initiative, et le site web officiel¹ de celle-ci sera lancé en novembre 2022.

23. L'initiative a été lancée en Afrique, dans la région Asie et Pacifique, dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, et dans la région Europe et Asie centrale. Les cinq manifestations organisées pour ces lancements ont réuni de nombreux participants d'horizons variés, parmi lesquels des ministres, des hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé, des donateurs et des partenaires de la FAO.

24. Pour l'heure, plus de 70 Membres des cinq régions se sont dits a priori intéressés par la promotion du développement durable de plus de 40 produits agricoles spéciaux.

¹ Site web de l'initiative: www.fao.org/one-country-one-priority-product.

25. Une réunion d'information informelle organisée le 29 septembre 2022, largement suivie, a permis aux Membres d'obtenir des informations sur l'initiative et sur les progrès réalisés au titre de celle-ci.

IV. Prochaines étapes

26. Après le lancement de l'initiative aux niveaux mondial et régional, il est envisagé les étapes suivantes:

- i. Déterminer dans quels pays des projets seront menés, dans toutes les régions de la FAO, en fonction de la demande, des avantages comparatifs, des priorités, stratégies et programmes nationaux et régionaux, des ressources financières disponibles et d'autres paramètres. Il est prévu d'organiser une manifestation de lancement des projets nationaux le 3 novembre, lors de la Conférence mondiale sur la production végétale durable que la FAO organisera du 2 au 4 novembre.
- ii. Élaborer des notes de synthèse et des plans de travail pour chaque pays concerné par un projet et choisir les lieux (sites) de mise en œuvre dans le pays.
- iii. Mobiliser des ressources financières aux niveaux mondial, régional et national pour soutenir l'initiative.
- iv. Établir des mécanismes de travail au sein de la FAO et avec les institutions nationales concernées pour suivre et faciliter la mise en œuvre des projets nationaux de l'initiative, en s'appuyant sur une collaboration étroite entre les divisions/unités techniques de la FAO, les bureaux régionaux/sous-régionaux et les bureaux de pays.
- v. Sensibiliser les différents intervenants à l'importance, aux réalisations et à l'impact de l'initiative en communiquant activement.

27. Selon le programme quinquennal de l'initiative (2021-2025), après l'année de planification, de coordination et de concrétisation de l'initiative, les prochaines grandes phases sont les suivantes:

- i. Mise en œuvre des projets pilotes (2022-2023): élaborer le plan de mobilisation des ressources et la stratégie de communication; créer des synergies techniques internes et externes; organiser des manifestations de lancement régionales; réaliser des études et des évaluations et organiser des ateliers techniques et des discussions; choisir les pays pilotes, les produits agricoles spéciaux et les technologies à l'appui de la gestion durable; intégrer et valider les pratiques de développement durable pour les produits agricoles spéciaux choisis dans les pays pilotes et en faire la démonstration; organiser des formations; renforcer la communication et la sensibilisation.
- ii. Diffusion, extension et déploiement à plus grande échelle (2023-2024): faire la démonstration des réalisations et du développement durable des produits agricoles spéciaux dans les pays pilotes; mener des activités de renforcement des capacités; suivre et planifier le déploiement à plus grande échelle, y compris la définition d'éventuels produits agricoles spéciaux supplémentaires, et rendre compte à ce sujet; mobiliser des ressources; améliorer la communication.
- iii. Stratégie de sortie (2025): aider les pays à faire passer les produits de l'initiative à l'échelle supérieure; élaborer des stratégies de sortie pour réduire progressivement la participation de la FAO et renforcer l'appropriation par les pays s'agissant de la promotion des produits agricoles spéciaux et des innovations; mettre en avant les réalisations et mener à bien les activités relevant de l'initiative dans les pays pilotes.